

Somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-deux, le 15 novembre 2022 à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 07 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU présents et excusés :

- **M. VARLET Philippe** – Président
- **Mme DELETRE Margaux**, Vice-présidente
- *Mme LHOMME Brigitte*, Vice-présidente
- **M. PARSIS Laurent**, Vice-président
- **M. DELFOSE Jean-Philippe**
- *M. GEST Alain*
- *Mme MAILLE-BARBARE Françoise*
- *Mme ROY Mathilde*
- *M. FAUVET Frédéric*

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Madame LHOMME Brigitte donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Le quorum est constaté par 6 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance

Délibérations

Les quatre premières délibérations ont pour objet d'entériner les décisions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à 17h00 ce mardi 15 novembre.

1. Attribution du marché « Fourniture de licences, maintenance et support de messagerie collaborative Zimbra »

Le Syndicat Mixte Somme Numérique a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Sa mission première est donc la création d'un réseau public de fibre optique mis à disposition des opérateurs selon les termes de l'article L 1425-1 du CGCT. Mais la politique de développement des usages et d'accompagnement des collectivités en matière d'administration électronique et de dématérialisation des échanges, voulue par les membres du syndicat mixte, s'est traduite également par la constitution d'un ensemble de services numériques hébergés dans un data center, objet de la présente démarche.

Le marché en cours d'infogérance arrive à échéance en décembre 2022. Le syndicat mixte souhaite ainsi assurer dans la continuité l'exploitation, la gestion et l'évolution de son centre de services numériques.

La présente consultation a pour objectif principal l'infogérance du centre de services numériques du Syndicat Mixte Somme Numérique par un prestataire de services. Le prestataire sélectionné aura l'entière responsabilité de l'administration, la supervision, la maintenance et la hotline du centre de services numériques. La gestion technique et la maintenance du Datacenter (énergie, froid, bâtiment, accès...) restent dans le périmètre de Somme Numérique et est confiée au responsable systèmes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment la proposition de la Commission d'appel d'offres et décident d'attribuer le marché à la société Neuronnexion.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°1 du marché « Fourniture de licences, r messagerie collaborative Zimbra » - modification du bordereau des prix unitaires

Somme Numérique a réalisé une consultation dans le cadre du groupement de commandes constitué entre le syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique et le syndicat mixte Somme Numérique pour une amélioration de l'offre de services numériques proposés aux collectivités et établissements publics locaux de leur territoire de compétence. Dans le cadre de la diffusion d'un socle numérique au bénéfice des communes de moins de 2000 habitants, le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique, Somme Numérique et les Centres de Gestion du Nord et du Pas-de-Calais ont souhaité proposer aux communes des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, la fourniture d'un service de messagerie collaborative basé sur la solution ZIMBRA. Le marché a été attribué le 14/09/2022 à la société STUDIO STORTI.

Le cahier des charges initial prévoyait l'acquisition de licences perpétuelles. Cependant, après avoir échangé avec le titulaire du marché, il apparaît opportun de faire évoluer le périmètre du marché pour permettre à Somme Numérique d'acquérir des licences non perpétuelles à un prix unitaire moins élevé. L'avenant a pour objet d'insérer des nouvelles lignes au bordereau des prix unitaires pour permettre au titulaire de fournir à Somme Numérique des licences non perpétuelles.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment la proposition de la Commission d'appel d'offres et décident d'approuver la conclusion de cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

3. Marché télécom - Avenant n°1 du lot 7 - Transit IP Somme Numérique : Lien secours pour modification du Bordereau des prix unitaires

Dans le cadre du marché télécom, le lot 7 relatif au « Transit IP Somme Numérique : Lien secours » fut attribué et notifié à la société VOIP TELECOM le 12 septembre 2019. Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et des documents de la consultation, le syndicat mixte Somme Numérique a notifié la reconduction du lot 7 du marché, le 20 septembre 2022, pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2023.

Cette prestation a pour objet de fournir l'accès Très Haut Débit sécurisé aux sites publics raccordés sur la fibre de Somme Numérique. Tenant compte du nombre croissant de sites publics et de l'évolution des usages de ces mêmes sites, les besoins en débit évoluent depuis 2019.

Dans ce contexte, Somme Numérique a interrogé le titulaire sur les possibilités de modifier le bordereau des prix unitaires pour prendre en compte différents paliers d'upgrade au-delà d'un débit de 1 Gbps. La société VOIP TELECOM a répondu favorablement à cette demande avec une proposition financière. Un avenant permettra d'insérer des lignes nouvelles au BPU pour disposer de palier d'upgrade au-delà de 1Gbps.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment la proposition de la Commission d'appel d'offres et décident d'approuver la conclusion de cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

4. **Marché matériels ENT – Avenant 1 du lot 2 - pour modification d'engagement maximum.**

Somme Numérique a attribué en 2021 un accord-cadre ayant pour objet l'acquisition, la livraison et l'installation de matériels informatiques dans les écoles primaires, dans le cadre de la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail pilotée par Somme Numérique. Cet accord-cadre est passé pour le compte d'un groupement de commandes dont Somme Numérique est coordonnateur. Les prestations sont réparties en 4 lots distincts. Le lot 2 de l'accord-cadre concerne les ordinateurs portables, classes mobiles, ordinateurs portables hybrides.

Conformément aux évolutions juridiques liées à l'obligation d'indiquer un montant maximum pour un accord cadre à bons de commandes, le syndicat mixte Somme Numérique a réalisé une mise au point permettant d'indiquer un montant maximum aux différents lots. L'encadrement juridique retenu pour le lot 2 est un minimum de 200 000€ HT et maximum de 250 000€ HT. Cependant, l'exécution du marché rend nécessaire de revoir ce montant maximum. Il est donc proposé d'adopter un avenant permettant d'augmenter de 100 000€ le montant maximum du lot 2.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment la proposition de la Commission d'appel d'offres et décident d'approuver la conclusion de cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

5. **Adhésion à l'association des archivistes français**

L'Association des Archivistes Français, fondée en 1904, regroupe un réseau de professionnels d'archivistes, de documentalistes et de records managers, issus des domaines public et privé. Elle propose des ressources et des rencontres structurantes, des formations professionnalisantes dont le syndicat mixte Somme Numérique peut bénéficier à tarif réduit en tant qu'adhérent. Cette opération est bénéfique pour le bon fonctionnement des services, pour accompagner les agents et pour promouvoir les activités du syndicat mixte.

Avec le recrutement d'une archiviste numérique en septembre 2022, le Président propose aux membres du Bureau d'approuver la présente adhésion afin de lui permettre d'avoir accès au réseau des archivistes et à ses ressources.

Le statut de « membre associé » ouvre droit à ces avantages pour une cotisation de 120€ (valeur 2022) :

- 1 accès gratuit ou à tarif préférentiel aux journées professionnelles organisées par l'AAF ;
- 1 participation aux groupes de travail de l'AAF ;
- 1 accès à toutes les ressources du site Internet (dont Archivistes ! en version électronique) ;
- 1 abonnement papier à Archivistes ! ;
- 1 tarif préférentiel pour l'inscription à une formation d'Archivistes français formation avec règlement personnel ;
- 1 tarif préférentiel pour l'abonnement à La Gazette des archives ;
- des tarifs réduits (dans la limite de 5 %) sur les ouvrages.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'autoriser M. le Président à souscrire au nom du syndicat mixte une adhésion à l'association des archivistes français sur un statut de membre associé pour un montant de 120€ (valeur 2022).

Adoptée à l'unanimité

6. Mise à la réforme du matériel informatique

Afin de fournir aux agents du syndicat mixte Somme Numérique un outil de travail moderne et performant, il est procédé dès que besoin au remplacement des :

- Matériels vétustes ou obsolètes, donc hors d'usage, et sans utilité pour les services communautaires,
- Matériels et équipement récents défectueux dont la réparation contera plus cher à la collectivité que l'acquisition d'un bien nouveau.

Il apparaît donc nécessaire d'effectuer une opération de mise à la réforme du matériel informatique non utilisé par les agents du syndicat mixte. L'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

Dans ce contexte, le Président propose de valider l'ensemble des mises à la réforme, et ce conformément au tableau suivant :

Matériel	Marque	Modèle	Serial
Alimentation	Synology	RPM-100	
Alimentation	Cisco	341-0503-01	POG16227TRA
Formation 7	HP	Probook 655G1	5CG5470M31
Ancien réunion	HP	C1N10EA#ABF	5CB2373DHK
Serveur	Dell	Poweredge 1850	CCR5N1J
Serveur	Dell	PowerVault 220S	BX3DP1J
Serveur	HP	DL380G5	CZC9201QGB
Serveur	HP	DL380G5	CZC917176C
Portable	Dell	PP13S	5Z90Q4J
Portable	HP	Pavillon DV7	CND8460LK0
Formation 4	Toshiba	Satellite Pro L500-1RL	Y8728022K
Formation 5	Toshiba	Satellite Pro L500-1RL	Y9728005K
Formation 3	Toshiba	Satellite Pro L500-1RL	Y9728826K
Formation 6	Toshiba	Satellite Pro L500-1RL	Y9727917K
Formation 1	Toshiba	Satellite Pro L500-1RL	Y9728016K
Formation 2	Toshiba	Satellite Pro L500-1RL	Y9754240K
Switch	Brocade	6910	BZD2239J015
Switch	Cisco	SF300-24P	DNI1815011A
Appliance	Cisco	M170	FTX1652M01W
Appliance	Cisco	C170	FCZ1642M01K
Appliance	Cisco	C170	FTX1939M01X
Serveur	IBM	86695RX	551997B
Appliance	BlueCoat	AV510-A	3806100188
Appliance	BlueCoat	AV510-A	1407105102
Appliance	BlueCoat	AV510-A	3706050050
Switch	Brocade	300	ALJ1952G0C3
Switch	Brocade	300	ALJ1952G0G4
Serveur	HP	Optiplex	GB4LK4J

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver la désaffectation et la réforme des matériels listés.

Adoptée à l'unanimité

Liste des délibérations examinées par le Bureau

1. Attribution du marché « Infogérance du centre de services numériques »
2. Avenant n°1 du marché « Fourniture de licences, maintenance et support de messagerie collaborative Zimbra » - modification du bordereau des prix unitaires
3. Marché télécom - Avenant n°1 du lot 7 - Transit IP Somme Numérique : Lien secours - pour modification du Bordereau des prix unitaires
4. Marché matériels ENT – Avenant 1 du lot 2 - pour modification du montant d'engagement maximum.
5. Adhésion à l'association des archivistes français
6. Mise à la réforme du matériel informatique

Ordre du jour du Comité syndical du 28.11.2022

Les membres du Bureau examinent et débattent des sujets qui seront présentés lors de la séance du Comité syndical du 28 novembre 2022.

1. Débat d'orientations budgétaires
2. Engagement des investissements avant le vote du budget primitif
3. Décision modificative n°1 pour l'exercice 2022
4. Répartition des charges entre le budget principal et les budgets annexes pour l'année 2022
5. Adoption nomenclature comptable M57 au 01/01/2023
6. Transfert des biens du budget annexe Infrastructures vers le budget annexe Centre de services numériques
7. Règles d'amortissement des biens du budget annexe Centre de services numériques
8. Création d'une offre de raccordement FTTH en cas de création de génie civil au droit du terrain
9. Création d'une offre de service pour les opérations d'aménagement en lotissement ou immeuble ou zone d'activité
10. Approbation d'un protocole foncier de cession au profit du syndicat mixte Somme Numérique d'un terrain de la commune de Terramesnil et classification dans le domaine privé de Somme Numérique
11. Approbation d'un protocole foncier de cession au profit du syndicat mixte Somme Numérique d'un terrain de la commune de VRON et classification dans le domaine privé de Somme Numérique
12. Modification statutaire du syndicat mixte Somme Numérique.
13. Classement du syndicat mixte Somme Numérique en référence à une strate démographique
14. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique porté par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme
15. Elargissement du télétravail à hauteur de deux jours par semaine
16. Modification - intitulé du poste Attaché d'administration et marchés publics pour Juriste territorial
17. Avenant n°5 à la convention de DSP Altitude ; nouvelle grille de tarifs FTTH et FTTE
18. Convention Microsoft - contrat « accord entreprise » 3 ans

Information du Président

Dans le cadre de la consultation lancée par Somme Numérique, une seule entreprise a déposé une offre, il s'agit de l'actuel titulaire, à savoir la société EDF. Les autres sociétés titulaires de l'accord-cadre n'ont pas déposé d'offre avant la date limite de remise des offres en raison de la volatilité du marché liée au contexte actuel des prix du marché de l'électricité. L'offre reçue est conforme et même plutôt intéressante au vu du contexte actuel, par conséquent le marché a été attribué à EDF et notifié le 20/10/2022.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.

Le Président de Somme Numérique
Certifié que ce document a été

Transmis le 24 NOV. 2022



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité